



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 83155

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le Premier ministre sur l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État de la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation.

Texte de la réponse

Instituée par le décret n° 99-778 du 10 septembre 1999, la commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation s'est réunie dix fois en 2014 et son coût de fonctionnement s'est établi à 511 124 €.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83155

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4795

Réponse publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7179